

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de
l'énergie

Arrêté du **01 SEP. 2015**

portant désignation du site Natura 2000

massif cantalien

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1518264A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 03 décembre 2014 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;


Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 01 SEP. 2015

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

Invertébrés

Aucune espèce mentionnée

Mammifères

Aucune espèce mentionnée

Plantes

1386	Buxbaumie verte	<i>Buxbaumia viridis</i>
1758	Ligulaire de Sibérie	<i>Ligularia sibirica</i>

Poissons

Aucune espèce mentionnée

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.

Fait le 01 SEP. 2015

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT